

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 28 mars 2002, à 10 h 20

Président: M. Markku Reimaa (Finlande)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 900<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'aimerais tout d'abord souhaiter une très chaleureuse bienvenue à deux personnalités qui prendront la parole aujourd'hui, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, S. E. M. Abdul Sattar, et le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran chargé des questions juridiques internationales, S. E. M. Javad Zarif. Leur présence parmi nous aujourd'hui est une preuve de l'attachement constant de leurs Gouvernements à notre entreprise commune et de l'importance qu'ils continuent à accorder à la Conférence du désarmement. J'ai la conviction que nous suivrons leurs déclarations avec un vif intérêt.

Qu'il me soit permis de souhaiter également la bienvenue à un groupe de diplomates japonais chargés des questions de désarmement venus à Genève de diverses ambassades et missions à l'étranger afin de se familiariser avec les divers aspects de la limitation des armements et du désarmement ainsi qu'avec le travail de la Conférence.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui, outre les éminents représentants dont j'ai déjà parlé, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Leonid Skotnikov, l'Ambassadeur de Chine, M. Hu Xiaodi, l'Ambassadeur d'Australie, M. Les Luck, et l'Ambassadeur du Japon, M. Seiichiro Noboru.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole au Ministre des affaires étrangères du Pakistan, S. E. M. Abdul Sattar.

M. SATTAR (Pakistan) (traduit de l'anglais): Je dois commencer par demander à l'assistance d'excuser mon dispositif vocal – je suis sûr que ceux qui suivront l'interprétation de ma déclaration comprendront mieux ce que je dis que ceux qui la suivront en anglais, en raison de ce dispositif.

C'est un grand honneur pour moi que de m'adresser à la Conférence du désarmement pour la première fois en ma présente qualité et de vous faire part des vues de mon pays sur les questions de sécurité mondiale et régionale.

Monsieur le Président, le Pakistan est certain que sous votre direction la Conférence fera des progrès significatifs dans l'accomplissement de ses tâches importantes. Étant donné notre attachement aux objectifs du désarmement et les excellentes relations entre le Pakistan et la Finlande, vous pourrez compter sur l'entier soutien et la pleine coopération du Pakistan dans vos efforts.

Je félicite M. Sergei Ordzhonikidze pour sa nomination au poste de Secrétaire général de la Conférence. Sa grande expérience de la diplomatie facilitera beaucoup le travail de cette instance.

La situation de la sécurité mondiale a évolué en 2001. Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont mis en évidence les nouvelles dimensions de l'insécurité et de l'instabilité internationales. Ils ont prouvé que les menaces à la sécurité peuvent provenir de sources diverses, intérieures et extérieures, et démontrent également que même les États les plus

puissants sont vulnérables. Ils indiquent aussi que les causes de telles menaces sont complexes, comme leurs conséquences.

L'ampleur de la tragédie a poussé la communauté mondiale à intensifier la coopération afin de renforcer la paix et la sécurité. Elle a suscité une coalition internationale contre le terrorisme. Elle a enfin ouvert la voie à la paix et à la reconstruction en Afghanistan. La communauté mondiale est maintenant engagée dans une analyse plus approfondie des causes premières du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Elle mesure mieux le problème de la pauvreté et est plus consciente de la nécessité de traiter et de régler les conflits et les différends.

Il s'agit donc là d'un moment déterminant de l'histoire. Les bonnes décisions peuvent réellement faire la différence. Nous pouvons réussir à jeter les bases d'une paix et d'une sécurité générales et durables. Nous pouvons traiter efficacement et régler des conflits et des différends de longue date. Nous devons prendre en compte les préoccupations de tous les États, grands et petits, en matière de sécurité. Nous pouvons modérer les aspirations à l'acquisition d'armes de destruction massive. Nous pouvons restreindre la fourniture et la prolifération de ces armes. Nous pouvons enfin nous abstenir de décisions stratégiques et d'actions de nature à relancer une course aux armements à l'échelle mondiale.

Force est de constater, cependant, que certains événements récents ont terni les perspectives de désarmement mondial. La disparition imminente du Traité ABM et les projets de mise au point de systèmes de défense antimissile pourraient entamer la stabilité aux niveaux mondial et régional. Les perspectives d'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires s'assombrissent. La reprise des essais nucléaires et la mise au point d'armes nucléaires directement «utilisables» pourraient déclencher une nouvelle course aux armements nucléaires. Les possibilités qui s'offrent d'adopter le protocole à la Convention sur les armes biologiques ne sont pas encourageantes, suite à l'échec des négociations de décembre dernier. Enfin, la Conférence du désarmement demeure au point mort dans son programme de travail, en attendant d'ouvrir des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, sur le désarmement nucléaire et sur les mesures à prendre pour empêcher une course aux armements dans l'espace.

Cette situation peu réjouissante en ce qui concerne la stabilité stratégique et le désarmement pourrait empirer bien davantage si les politiques suivies aujourd'hui dans le but d'empêcher l'utilisation de l'arme nucléaire étaient abandonnées en faveur de démarches arbitraires et unidimensionnelles en matière de sécurité. Les analyses et projections récentes, qui, si elles étaient traduites en politiques, pourraient saper certains fondements des conceptions du désarmement et de la non-prolifération sur les plans bilatéral, régional et mondial, ont provoqué de sérieuses inquiétudes.

Bien que les puissants de ce monde puissent obéir à des impulsions unilatérales, ils ne peuvent pas échapper aux impératifs multilatéraux. Ces 10 dernières années, après la guerre froide, le monde a radicalement changé. Les nouvelles configurations du pouvoir ont pour corollaires des technologies nouvelles et des menaces nouvelles pour la sécurité. Bien qu'elles disposent aujourd'hui de capacités militaires peut-être plus inégales, les grandes puissances ont encore la possibilité de s'infliger les unes aux autres des dégâts et des destructions inacceptables.

Dans tout nouveau modèle d'une sécurité internationale fondée sur la coopération, la défense de la limitation des armements et du désarmement aux niveaux mondial et régional continuera à jouer un rôle central. Un cadre juridique et politique équitable et concerté est nécessaire pour assurer la stabilité stratégique dans l'avenir. L'ONU demeure le meilleur instrument pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un tel cadre. De même, la Conférence du désarmement est l'instance la plus indiquée pour promouvoir les accords multilatéraux de désarmement mondial et régional dont la communauté internationale ne saurait se passer.

Le Pakistan est acquis à l'idée de négocier à la Conférence un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, instrument qui devra être un traité de désarmement et de non-prolifération tout à la fois. La Conférence du désarmement doit également entamer des négociations au sein de comités spéciaux sur le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

En attendant qu'elle parvienne à un accord sur son programme de travail, la Conférence du désarmement devrait examiner certaines autres questions qui ont une importance pour la sécurité internationale et le désarmement, telles que celle des missiles sous tous ses aspects et celle de la limitation des armements au niveau régional.

Dans la situation qui apparaît en ce qui concerne la sécurité internationale, les missiles constitueront à l'évidence un élément central des diverses équations des capacités offensives et défensives. Avec la disparition du Traité ABM, certaines grandes puissances pourraient se rabattre sur des systèmes encore mal définis de défense antimissile, alors que d'autres pourraient multiplier leurs systèmes offensifs afin d'entretenir la crédibilité de leur dissuasion. Les missiles vont aussi devenir un élément important du problème de la dissuasion, particulièrement si des avions très modernes ne sont pas disponibles ou sont trop coûteux.

Des solutions partielles pour contenir la prolifération des missiles, telles que le régime de contrôle des technologies de missiles, sont un facteur de discrimination contre certains pays, car elles compromettent leur sécurité nationale tout en privilégiant d'autres qui possèdent déjà des capacités dans ce domaine, qu'il s'agisse de missiles ou d'autres vecteurs.

Il est par conséquent indispensable de traiter la question des missiles d'une manière équilibrée, non discriminatoire et complète, en tenant compte à la fois de la non-prolifération et du désarmement. Cela n'exclurait pas que soient adoptées, dans un esprit de modération réciproque et équitable, des mesures provisoires destinées à régler des problèmes précis et urgents susceptibles de menacer la paix et la stabilité tant régionales qu'internationales.

La Conférence du désarmement est l'instance la plus indiquée pour traiter cette question complexe. Elle a le mandat et l'expérience requis pour en analyser les incidences et négocier un instrument juridiquement contraignant. Seul un tel instrument émanant de la Conférence du désarmement peut prétendre à l'acceptation universelle. En conséquence, le Pakistan a proposé que la Conférence examine la question des missiles. Les réponses généralement positives à notre proposition, qui, nous l'espérons, conduira rapidement à un consensus sur une ligne d'action appropriée, sont encourageantes.

L'Assemblée générale des Nations Unies adopte chaque année des résolutions exhortant à la quête d'un désarmement régional en complément des efforts faits dans la voie du désarmement international. L'Assemblée générale a également invité la Conférence à élaborer des principes qui régiraient la réalisation de la limitation des armes classiques et du désarmement aux niveaux régional et sous-régional.

La communauté internationale doit tenir compte d'un fait indéniable, à savoir que les menaces principales à la paix et la sécurité internationales n'émanent plus d'un affrontement stratégique entre grandes puissances, mais de conflits et tensions régionaux. Ce sont les contraintes générées par ces situations qui motivent à présent l'accroissement constant des forces classiques et des armes de destruction massive.

La meilleure manière d'empêcher le fléau de la guerre est de suivre l'esprit de la Charte des Nations Unies. Les différends internationaux doivent être réglés pacifiquement, conformément aux principes de la justice et du droit international. Une attention particulière doit être apportée aux situations explosives grosses de conflits et d'affrontements, dans le détroit de Taiwan, la péninsule coréenne, le Moyen-Orient et l'Asie du Sud.

L'Inde et le Pakistan possèdent à présent une puissance destructrice redoutable. Tout conflit militaire risque d'entraîner une escalade au niveau nucléaire. Il ne s'agit pas là d'une menace mais d'un état de fait. Un engagement de ne pas employer l'arme nucléaire en première frappe peut en fait renforcer la tentation de commettre une agression aux armes classiques et compromettre la dissuasion par l'équilibre des forces qui existe actuellement. Il faut renoncer à la possibilité d'un recours à la force. Le Pakistan est prêt à prendre avec l'Inde un engagement réciproque et contraignant, de renoncer à l'emploi de la force, qu'elle soit classique ou nucléaire.

L'Asie du Sud a été décrit comme l'endroit de la planète le plus dangereux. Il s'agit là d'une juste constatation, particulièrement en ce moment. L'Inde a opéré des déploiements massifs de forces, y compris de missiles balistiques, en position de combat le long de la frontière internationale et de la ligne de contrôle au Cachemire. Menaçant de recourir à la force, l'Inde a formulé des exigences unilatérales à l'égard du Pakistan. Des déclarations irresponsables ont été faites par des porte-parole politiques et militaires, dans lesquelles ceux-ci ont envisagé une «guerre limitée» contre le Pakistan.

Alors que sont faites ces tentatives grossières et inadmissibles de diplomatie coercitive – le Pakistan protégera de toute manière sa souveraineté et son intégrité territoriale contre toute agression ou incursion –, notre Gouvernement a fait des propositions raisonnables en vue d'un dialogue sur des questions qui préoccupent les deux pays. Nous pensons que des progrès peuvent être faits si, au lieu de formuler des exigences unilatérales, l'Inde décide de dialoguer avec le Pakistan. De même, au lieu de se livrer à des accusations destinées à faire diversion sur des violations de la ligne de contrôle, l'Inde devrait permettre une surveillance impartiale et cesser de faire barrage au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'accomplissement de ses tâches au Cachemire.

Comme chacun le sait, pour atténuer réellement les tensions et normaliser les relations entre le Pakistan et l'Inde, il faut en passer par un règlement juste de la question du Cachemire. Le principe et l'exigence d'un règlement pacifique ont été consacrés par des résolutions

du Conseil de sécurité. L'Inde a l'obligation de mettre en œuvre les résolutions adoptées et de tenir son propre engagement de laisser le peuple de l'État considéré exercer son droit à l'autodétermination.

Il est nécessaire que New Delhi commence par reconnaître qu'elle ne tirera de son actuelle stratégie de la corde raide aucun profit qui ait de commune mesure avec les conséquences désastreuses d'une guerre apocalyptique avec le Pakistan. Notre Président, Pervez Musharraf, a tendu la main au Premier Ministre Vajpayee à Katmandou et l'a exhorté à un retour au processus de dialogue sur lequel les deux dirigeants s'étaient entendus à Agra. Un règlement de la question du Jammu-et-Cachemire ouvrirait la voie à une normalisation des relations entre les deux voisins. Le dialogue devrait porter sur la sécurité et les questions nucléaires, le terrorisme et le trafic de stupéfiants, ainsi que des propositions de coopération dans les domaines économique, commercial et autres.

Outre son recours à la répression et à la terreur contre le mouvement de libération cachemirien, l'accumulation irresponsable par l'Inde d'armes classiques et stratégiques trahit des objectifs hégémoniques. L'Inde a augmenté ces trois dernières années ses dépenses militaires de 50 %. Paradoxalement, de nombreux États qui plaident ici pour la non-prolifération et le désarmement vendent à l'Inde des systèmes d'armement modernes. Une démarche responsable exigerait de ces États qu'ils conseillent et qu'ils exercent une retenue au lieu de contribuer à un armement de l'Inde qui est un facteur de déstabilisation.

Le Pakistan ne souhaite pas être entraîné dans une course aux armements débilite dans la région. En fait, dès 1999, nous avons gelé notre budget. Le Pakistan devra cependant maintenir la crédibilité de sa force de dissuasion. Le déséquilibre croissant en matière de capacités militaires classiques aurait des incidences stratégiques plus larges: il pourrait contraindre le Pakistan à compter davantage sur ses forces de dissuasion nucléaires et à abaisser, dans une situation de sécurité déjà brûlante, le seuil de passage au nucléaire.

La situation exige des efforts résolus de la part des États pouvant avoir une influence afin de prévenir l'instabilité qui s'installe ainsi que la possibilité d'un conflit aux conséquences désastreuses.

Outre qu'une désescalade s'impose d'urgence pour dissiper les tensions actuelles, la tendance naissante à l'insécurité et à l'instabilité dans la région doit être inversée de manière durable. Nous pouvons y parvenir en établissant une nouvelle architecture de la paix, de la limitation des armements et de la coopération dans la région.

Sur la base de principes fondamentaux approuvés par les Nations Unies, notamment le principe d'une sécurité égale pour tous les États, le Pakistan a proposé la mise en place d'un régime de retenue stratégique en Asie du Sud. Il s'agit d'une proposition très complète qui, outre qu'elle prend en compte l'équilibre en matière d'armes classiques et nucléaires et définit un mécanisme politique de règlement des conflits bilatéraux, en particulier le différend central concernant le Jammu-et-Cachemire, comprend les éléments suivants: l'officialisation bilatérale des moratoires sur les essais nucléaires, proclamés par l'Inde et le Pakistan; le non-déploiement de missiles balistiques à capacité nucléaire; la levée de l'état de préparation au combat des armes nucléaires; l'officialisation de l'accord concernant la notification préalable, en temps utile,

(M. Sattar, Pakistan)

des vols d'essai de missiles; l'acceptation d'un moratoire sur l'acquisition et le déploiement de systèmes de missiles antimissile; des mesures de confiance visant à réduire les risques d'utilisation de l'arme nucléaire par erreur d'appréciation ou accident; l'examen des doctrines de sécurité nucléaire respectives dans le but d'éviter une course régionale aux armements nucléaires.

Le Pakistan est prêt à examiner ces propositions dans le cadre de pourparlers bilatéraux avec l'Inde ou dans le cadre d'une médiation de l'ONU ou des grandes puissances. Nous sommes également prêts à discuter des mesures de retenue régionales à la Conférence du désarmement.

Dans sa quête d'une sécurité effective dans notre situation régionale difficile, le Pakistan a adopté des politiques responsables. Nous voulons un dispositif de dissuasion crédible, mais au plus bas niveau possible. Nous avons renforcé les structures de commande et de contrôle et avons adopté des mesures et mécanismes rigoureux pour assurer la sécurité de nos forces et capacités nucléaires. Un commandement national présidé par le chef du Gouvernement et comprenant trois ministres fédéraux et les chefs des Forces armées, donne une direction stratégique, supervise les recommandations s'agissant du déploiement et de l'emploi des forces et approuve les mesures destinées à garantir la sûreté des capacités et un contrôle institutionnel complet.

Enfin, j'aimerais ajouter que le Pakistan a mis au point des capacités nucléaires limitées, à des fins de défense, uniquement. Le Pakistan reste attaché au principe de la non-prolifération. Nous convenons que la prolifération d'armes de destruction massive est un facteur de déstabilisation pour la sécurité mondiale, régionale et nationale. Le Pakistan a donc renforcé son système déjà efficace de contrôle des exportations et il est prêt à consolider davantage sa législation afin de garantir la non-prolifération.

La quête de la non-prolifération ne peut être soutenue que si elle s'accompagne d'un engagement concomitant de réaliser l'objectif d'un désarmement nucléaire et classique, au niveau tant mondial que régional. C'est de cet engagement-là qu'il s'agit aujourd'hui. Cette Conférence doit absolument aider à raviver et universaliser l'attachement au désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Pakistan pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'endroit de la présidence et de mon pays. Je vous demande à présent de patienter quelques minutes, le temps pour moi d'accompagner notre hôte.

Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran chargé des questions juridiques internationales, S. E. M. Javad Zarif.

M. ZARIF (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais): Au nom de Dieu le Clément et le Miséricordieux:

C'est un grand plaisir pour moi que de revenir à la Conférence du désarmement, à laquelle mon Gouvernement attache une grande importance.

J'aimerais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à ce poste et vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement d'une tâche certes difficile. Ma délégation a pleinement confiance dans votre autorité et votre discernement et est certaine que vous ferez tous les efforts possibles pour remettre la Conférence sur les rails et lui faire retrouver l'utilité et l'importance qu'elle a eues il n'y a pas si longtemps. Je vous assure de notre soutien et de notre coopération.

Je voudrais également féliciter très chaleureusement mon ami Sergei Ordzhonikidze pour sa nomination et lui souhaiter plein succès.

Nous avons ces dernières années vécu des événements d'une grande portée dont tous n'étaient pas prometteurs pour la sécurité et le désarmement internationaux. Les défis ont été formidables. Pourtant, notre volonté d'y faire face n'a pas toujours été très ferme ni véritablement collective.

La fin de la guerre froide a suscité l'espoir de vivre dans un monde débarrassé des rivalités des superpuissances, un monde où l'affrontement ne serait plus à l'ordre du jour et où la coopération prévaudrait, enfin, un monde où tous les États, par leur participation active aux processus multilatéraux mis en route pour résoudre les problèmes qui font obstacle à la prospérité et au bien-être des nations concevraient des dispositifs contraignants, régissant les relations internationales dans tous les domaines.

Nous avons fait des progrès indéniables dans le domaine du désarmement. Cette Conférence y est pour beaucoup. Au début des années 90, nous avons réussi à arrêter le texte de la Convention sur les armes chimiques et à établir l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, chargée d'organiser la coopération internationale dans notre lutte commune contre une catégorie d'armes de destruction massive horribles.

En 1994, la Conférence spéciale concernant la Convention sur les armes biologiques a mandaté un groupe spécial ouvert à tous dans le but d'entamer des négociations sur un protocole renforçant la mise en œuvre de la Convention, une fois encore afin que le monde soit plus serein et à l'abri du fléau d'une autre catégorie d'armes de destruction massive.

Dans les années 90, la Conférence du désarmement s'était également engagée dans des négociations sur une interdiction complète des essais nucléaires, premier pas vers une élimination totale des armes nucléaires. Bien que la Conférence du désarmement ne soit pas parvenue à se mettre d'accord sur un texte final, le traité négocié, malgré certains défauts et lacunes, a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1996.

Au début de 1995, les puissances nucléaires ont réaffirmé leur engagement de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre les États qui en sont dépourvus. Cet engagement a été consigné par le Conseil de sécurité dans sa résolution 984 (1995). Deux semaines plus tard, la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prenant note entre autres de cet engagement, a prolongé le Traité pour une durée indéterminée.



La Conférence d'examen du TNP de 2000 a aussi été un succès. Les États parties au Traité ont pu pour la première fois en 15 ans parvenir à un accord sur un document final dans lequel étaient énoncés l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires, le principe de l'irréversibilité du désarmement nucléaire et celui de la diminution de l'importance des armes nucléaires dans les politiques de sécurité.

Cependant, tout n'est pas allé comme espéré.

Après les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais, la Conférence du désarmement n'est pas parvenue à un accord sur un programme de travail. Pour la cinquième année consécutive, nous nous réunissons en cette auguste instance pour parler de ce dont nous allons parler, sans succès.

Le rejet de ce traité par une grande puissance nucléaire a mis fin aux espoirs d'une rapide entrée en vigueur, et il ne semble pas y avoir de raisons d'attendre une évolution de la situation de ce côté.

Le résultat de plus de six années de négociations au sein du Groupe spécial sur un protocole destiné à renforcer la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques a fait l'objet d'un veto et la validité du mandat du Groupe spécial a été remise en question. En outre, la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques a été suspendue à cause du recours à une politique unilatérale face à des questions qui préoccupent l'ensemble des membres de la communauté internationale.

Le retrait d'un État du Traité ABM ajouté à la recherche de projets militaires gigantesques, tels que le système national de défense antimissile ont exacerbé les inquiétudes de la communauté internationale quant à une course aux armements plus dangereuse et à la militarisation de l'espace.

Cependant, ce n'est pas tout.

La publication d'extraits d'une prétendue nouvelle doctrine concernant les armes nucléaires a alerté les États, dotés ou non d'armes nucléaires. Bien que le document soit classé secret, les autorités ne nient pas que des plans d'action sont en cours d'élaboration en vue de la mise au point d'une nouvelle génération d'armes nucléaires et de l'amélioration des armes existantes, qui pourraient être utilisées contre des États dotés ou non d'armes nucléaires.

Le prétendu réexamen du dispositif nucléaire relève d'une propension alarmante au mépris du multilatéralisme et risque de miner les réalisations communes, notamment dans le domaine de la non-prolifération.

Comme je l'ai dit ici même il y a deux ans, nous ne pouvons chercher à établir une communauté d'êtres humains et d'États civilisés sans d'abord accepter que tous les peuples et États ont un droit égal de survivre et de garantir la paix et la sécurité pour leurs citoyens. Les armes de destruction massive, par leur existence même, minent ce principe fondamental tout comme elles sapent les droits de l'homme et les fondements mêmes du droit international

humanitaire. Nous ne devons pas accepter que nos enfants continuent dans ce millénaire à vivre avec le spectre terrifiant de l'utilisation possible de ces armes. Nous devons faire en sorte que les peuples d'Iran et du Japon soient les toutes dernières victimes des armes de destruction massive de quelque type que ce soit et que ce qu'ils ont subi ne se reproduise jamais, sous quelque prétexte que ce soit.

Actuellement, nous avons le sentiment que ce fondement de la civilisation pourra être remis en cause par le principe des frappes offensives établi par le nouveau dispositif nucléaire.

En ce qui concerne l'Iran, je voudrais souligner une fois encore en termes non équivoques que pour nous la mise au point et l'utilisation d'armes de destruction massive sont inhumaines, immorales, illégales et contre nos principes les plus fondamentaux. Elles n'ont pas de place dans notre doctrine de défense. Nous n'avons pas et nous ne cherchons pas à acquérir de telles armes; en aucun cas nous n'accepterons ni ne tolérerons les accusations de ceux qui, avec leur protégé, se sont clairement placés hors la loi.

Dans une situation actuelle très instable, où des démarches unilatérales inacceptables vont jusqu'à être glorifiées, le mécanisme de désarmement des Nations Unies et cette Conférence en particulier ont un rôle crucial à jouer. Cela peut se faire comme l'a suggéré le Groupe des 21, avec un calendrier de négociations sur le désarmement nucléaire, un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et des garanties de sécurité négatives.

S'agissant des armes nucléaires, le TNP et ses conférences d'examen apportent des contributions suffisantes. La question qui se pose ici est plutôt celle du respect.

La nouvelle doctrine concernant les armes nucléaires et ses incidences vont gravement à l'encontre des dispositions du document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, d'un moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales, du principe de l'irréversibilité du désarmement nucléaire et de celui de la diminution de l'importance des armes nucléaires dans les politiques de sécurité.

Une telle doctrine constituerait un grave désaveu des garanties de sécurité positives et négatives données par les États dotés d'armes nucléaires au début des années 80 et réaffirmées en 1995, notamment dans une résolution du Conseil de sécurité.

Nous pensons que, eu égard à l'inexécution des engagements pris conformément aux dispositions du TNP ou acceptés lors des conférences d'examen du Traité, comme de ceux qui ont été pris unilatéralement et réaffirmés, la négociation d'un traité sur les garanties de sécurité négatives offrirait une solution viable. Les discussions amples et approfondies sur cette question au sein de la Conférence du désarmement offrent la base nécessaire pour renforcer le régime du TNP au moyen d'un instrument international juridiquement contraignant garantissant les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires.

S'agissant des armes biologiques, les résultats de plus de dix ans de négociations ardues au sein du Groupe VEREX et du Groupe spécial sont trop précieux pour être négligés et mis de côté à cause d'un seul acteur, si puissant soit-il. Nous pensons que le seul moyen efficace de renforcer

la Convention sur les armes biologiques et de combattre les problèmes nouveaux, notamment le bioterrorisme, c'est de mettre la dernière main au protocole en achevant les travaux de la vingt-quatrième session du Groupe spécial.

Une exécution stricte du mandat du Groupe spécial, tel que donné par la Conférence spéciale de 1994 concernant la Convention sur les armes biologiques, offrirait la possibilité d'en arriver à une interdiction totale et effective d'une autre catégorie d'armes de destruction massive tout en coupant court à toutes accusations de non-respect sans fondement ni justification vérifiable.

La Convention sur les armes chimiques est peut-être le seul instrument sur des armes de destruction massive dans lequel toutes les mesures de vérification nécessaires ont été prévues. Malgré l'absence d'une adhésion universelle à la Convention, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a rempli sa mission; une totale coopération de tous les États parties restera la condition de son succès à l'avenir.

Il est tout à fait naturel que les États membres d'une organisation internationale, y compris l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, s'intéressent à la gestion du travail de l'instance sous tous ses aspects, y compris la gestion financière et l'affectation des ressources. Les inquiétudes qui naîtraient à cet égard doivent toutefois s'exprimer suivant les mécanismes appropriés qui ont été envisagés et non par des pressions directes ou l'asphyxie financière du seul mécanisme légitime de vérification du respect de la Convention.

S'agissant des missiles, les complexités associées à cette question sont si importantes qu'aucune démarche unilatérale obéissant à des intérêts individuels n'est susceptible d'apporter une réponse universelle qui prendrait en compte les intérêts et les préoccupations de tous. Les résultats des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux et le rapport que celui-ci soumettra à l'Assemblée générale pourront tracer la voie à suivre pour traiter cette question. Par conséquent, nous pensons qu'il ne faut ménager aucun effort, par une participation active à un processus véritablement délibératif au sein du groupe, afin que ce premier pas, menant à des conclusions bénéficiant d'un large soutien, puisse être franchi dans le cadre des Nations Unies.

Il est nécessaire que la question des missiles sous tous ses aspects continue d'être traitée d'une manière complète, non discriminatoire et équilibrée dans le cadre du mécanisme de désarmement de l'ONU qui est l'instance multilatérale unique pour les questions de limitation des armements et de désarmement.

Alors que la communauté internationale appelle au multilatéralisme, à la coopération et au dialogue, un seul de ses membres parle d'escalade de la guerre et d'unilatéralisme. La communauté internationale se trouve à un tournant. Nous devons décider de nos démarches individuelles et collectives. Nous avons pensé et espéré que les acteurs avaient acquis la maturité nécessaire pour comprendre que les politiques égocentriques qui sont tout simplement pour ou contre tel ou tel pays sont en fait tout simplement rétrogrades. Nous devons établir des politiques qui soient pour l'humanité. Ce n'est pas si simple et il est clair que certains groupes internes puissants y rechigneraient, mais c'est la seule voie.

Il y a trois ans, j'ai fait devant cette auguste assemblée la déclaration suivante:

«Alors que nous allons entrer dans un nouveau millénaire, nous devons adopter une nouvelle démarche. Nous devons réexaminer les anciennes stratégies et doctrines, qui étaient fondées sur des bases faibles sur le plan théorique et historiquement malsaines. Le défi à relever au XXI<sup>e</sup> siècle [...] consiste à lutter contre l'idée que tout pays, quel qu'il soit, a encore besoin d'armes nucléaires, ou peut justifier le fait qu'il en possède, ou encore affirmer qu'elles ne présentent pas de risques dans ses arsenaux.

Les doctrines et politiques fondées sur la course aux armements, les formations de blocs et les exclusions n'ont pas donné à notre communauté mondiale un véritable sentiment de sécurité et de paix. Nous devons repenser entièrement ces politiques et réévaluer nos hypothèses fondamentales; je regrette que cela n'ait pas encore été fait. Avant que de nouvelles rivalités et exclusions ne se renforcent, ne se perpétuent et ne soient sacralisées par des théories fondées sur l'affrontement et les conflits entre les nations et les civilisations, la communauté internationale doit adopter une stratégie de dialogue, de tolérance et de participation. La mission pour le XXI<sup>e</sup> siècle de la Conférence du désarmement doit être axée sur la réalisation active de cette tâche impérieuse et la Conférence doit pour ce faire rompre avec les perspectives dépassées et commencer à examiner sérieusement de nouveaux paradigmes tels que celui d'un réseau mondial de sécurité.»

Je pourrais aujourd'hui répéter la même déclaration avec davantage encore de vigueur et d'engagement. Les événements tragiques du 11 septembre dernier ont prouvé sans l'ombre d'un doute que nous avons tous quelque chose de fondamental en commun, à savoir notre vulnérabilité. L'horreur de ce jour prouve qu'aucun pays, aussi puissant soit-il, n'est à l'abri de ceux qui menacent le reste de la communauté internationale. Elle montre que les problèmes du monde, de l'environnement au terrorisme en passant par les armes de destruction massive, exigent des réponses mondiales et non unilatérales. Faute de comprendre cette réalité, d'aucuns, ici même et ailleurs, en sont réduits à des déclarations simplistes destinées à émouvoir les populations.

Il ne fait aucun doute que, tôt ou tard, nous viendrons à la conclusion que nous avons besoin d'un concept nouveau, fondé sur un principe, à savoir que la sécurité est mondiale et indivisible. Nous économiserons à nous-mêmes et à l'humanité beaucoup d'énergie et de douleur en admettant au plus vite la nécessité réelle d'une sécurité pour tous, inclusive, multilatérale et basée sur le droit. Pour ce, nous devons élargir nos horizons. Nous devons aller au-delà des intérêts nationaux vers un intérêt mondial commun. La Conférence du désarmement a en cela un rôle clef à jouer – elle a la capacité de le faire et donc le fera.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran chargé des questions juridiques internationales de sa déclaration. Je donne à présent la parole au représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Skotnikov.

M. SKOTNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous souhaiter plein succès. Vous pourrez compter sur notre appui. J'ai également le grand plaisir de féliciter M. Sergei Ordzhonikidze pour sa nomination au poste de secrétaire général de la Conférence et de représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU.

Nous arrivons à la fin de la première partie de la session de 2002 de la Conférence. Tout compte fait, nous pouvons noter une évolution, certes minime, de notre travail: le renouvellement du mandat des coordonnateurs spéciaux pour les questions de l'élargissement de la composition de la Conférence, de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement, et du réexamen de son ordre du jour. Nous espérons que, cette année, les membres de la Conférence pourront parvenir à un accord sur les modifications à apporter aux mécanismes institutionnels et de procédure de notre instance qui nous permettraient de régler les questions de fond plus efficacement et plus rapidement.

La Conférence n'est toujours pas parvenue à un accord sur la question clef qu'est son programme de travail. La Fédération de Russie est prête à chercher avec les autres États membres une solution de compromis.

La première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2005 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'ouvrira à New York dans quelques jours. Nous espérons que nous y aurons des discussions sérieuses au sujet du Traité et analyserons les causes du passage à vide dans l'application des décisions prises lors de la dernière Conférence d'examen. Certaines des questions à débattre à New York intéressent directement les travaux de la Conférence du désarmement. L'issue de nos efforts à Genève dépendra dans une large mesure de ce que les délégations rapporteront de cette première session du Comité préparatoire. Cela vaut avant tout pour les possibilités qui s'offriront de négocier une interdiction de la production de matières fissiles de qualité militaire et de créer un organe subsidiaire pour la question du désarmement nucléaire. Dans ma déclaration de janvier j'ai déjà eu l'occasion de donner des assurances quant au soutien que la délégation russe apportera aux efforts faits en vue de mettre en route des travaux dans ces domaines.

La première session du Comité préparatoire aura lieu dans des circonstances difficiles. Les problèmes en matière de stabilité stratégique, suite à la décision des États-Unis de se retirer du Traité ABM, continuent à empirer. Nous avons été particulièrement inquiets des déclarations récentes concernant la politique nucléaire américaine. Malgré les explications apaisantes à ce sujet, il semble que la politique en matière d'utilisation des armes nucléaires évolue dans ce pays et notamment que l'on y admet l'idée d'employer éventuellement ces armes dans des conflits régionaux, y compris contre des pays non dotés d'armes nucléaires. À notre avis, tout cela – pour autant que ça corresponde à la situation véritable – affaiblit sérieusement les fondements du régime de non-prolifération nucléaire.

S'agissant de la première session du Comité préparatoire, je voudrais souligner que l'ensemble des questions relatives au TNP figurent parmi les premières priorités de notre pays. En tant qu'État partie au TNP et l'un de ses dépositaires, la Fédération de Russie le considère comme un pilier important du système de la sécurité internationale. Le TNP est précisément le principal outil dont nous disposons pour empêcher la prolifération des armes nucléaires et, dans

le même temps, pour développer la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

La Russie, de son côté, s'est constamment efforcée de tenir les engagements pris conformément à l'article VI du TNP. Nous agissons à la fois unilatéralement et sur le plan bilatéral, avec les États-Unis. Je rappelle que la Fédération de Russie a ratifié tous les traités portant sur un véritable désarmement nucléaire, y compris le START II et le Traité d'interdiction complète des essais. Nous déployons des efforts concertés afin de ne pas laisser s'installer un vide juridique international après la décision des États-Unis de se retirer du Traité ABM.

Nous avons tenu avec les États-Unis plusieurs séries de pourparlers entre experts, dont les dernières ont eu lieu ici à Genève les 21 et 22 mars. Une attention toute particulière a été apportée à l'examen d'un accord bilatéral sur des réductions ultérieures des armements stratégiques offensifs ainsi que d'une déclaration sur les nouvelles relations stratégiques entre les deux pays. Ces documents pourraient être signés lors de la visite en Russie du Président des États-Unis, prévue au mois de mai prochain.

Afin de renforcer la stabilité stratégique, nous avons proposé aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU de tenir des consultations d'experts au sujet de la non-prolifération. C'est précisément par ce biais que, dans le passé, nous sommes parvenus à des résultats significatifs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

J'aimerais à présent revenir sur les problèmes auxquels se heurte la Conférence. Au mois de mai de l'année dernière, la délégation russe a présenté une proposition groupée pour le programme de travail de la Conférence dans le but de susciter un accord sur deux questions fondamentales en suspens, à savoir le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Avant cela, nous avons étudié avec soin toutes les propositions présentées par nos partenaires après 1998, lorsqu'un programme de travail a été adopté pour la dernière fois. Bien entendu, nous avons apporté une attention toute particulière à la proposition Amorim, qui bénéficiait d'un large soutien des délégations. Nous n'avons pas rejeté les idées de M. Amorim – au contraire, nous avons essayé de les développer. Après avoir consulté la grande majorité des États membres, la délégation russe a proposé, dans le document CD/1644, de créer deux comités spéciaux, un pour examiner la thématique du désarmement nucléaire et l'autre pour négocier un régime susceptible d'empêcher une course aux armements dans l'espace, qui prendrait la forme d'un instrument juridiquement contraignant.

Nous tenons à souligner que nous avons accepté – pour la première fois depuis que la Russie participe aux activités de la Conférence – l'idée de créer un comité spécial sur le désarmement nucléaire après une analyse approfondie de la situation et la prise en compte de l'avis de la majorité des délégations comme des engagements politiques pris par la Russie dans le cadre des décisions adoptées à la Conférence d'examen du TNP de 2000. Il apparaît que la vaste majorité des délégations soutiennent le projet russe de mandat d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

Le libellé du mandat que nous proposons pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace tient compte de l'avis de nos partenaires sur la question, si bien qu'il ne devrait, à notre avis, aller à l'encontre de la position d'aucune délégation. Nous nous sommes fondés sur l'expérience acquise par la négociation du mandat du comité spécial créé au titre du point 4 de

l'ordre du jour de la Conférence sur les garanties de sécurité négatives, comité qui a été chargé de «mener des négociations en vue de parvenir à un accord» sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, arrangements qui «pourraient prendre la forme d'un instrument juridiquement contraignant sur le plan international». Ce texte, malgré des divergences de vues sur les possibilités effectives d'élaborer un accord global sur les garanties, de sécurité négatives, n'a pas soulevé de difficultés et a été adopté par consensus (document CD/1501).

Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre reconnaissance à tous nos partenaires qui ont répondu positivement à notre initiative. J'insiste sur le fait que la délégation russe ne considère pas que la conception de ses propositions n'est pas susceptible d'être modifiée. C'est précisément pour cela qu'avant de présenter nos propositions officiellement à la Conférence nous avons, à la demande de nombreuses délégations, renforcé considérablement la formulation du projet de mandat d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Le texte sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace n'a subi aucun changement car aucune proposition concrète n'a été faite en ce sens. J'aimerais réitérer aujourd'hui que nous sommes prêts à travailler avec tous les États membres de la Conférence à l'amélioration de ces propositions, jusqu'à ce que nous parvenions à un compromis.

J'aimerais encore dire quelques mots au sujet de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ces derniers temps, dans ces murs, certains ont estimé que cette question devait être examinée plus à fond avant que des négociations soient ouvertes. Nous ne sommes pas d'accord. J'aimerais vous indiquer quelques faits. Pendant presque neuf ans, un comité spécial de la Conférence a mené des travaux intenses dans les grands domaines que sont l'étude et la définition des problèmes liés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'amélioration des accords en vigueur liés à la prévention d'une telle course, ainsi que les propositions existantes et initiatives futures en la matière.

Les discussions ont été centrées sur des questions telles que le statut de l'espace et son utilisation exclusive à des fins pacifiques, la nécessité de prévenir une course aux armements dans l'espace, l'identification des dangers possibles pour le fonctionnement des objets spatiaux, l'interaction entre la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la limitation des armements et le désarmement, la corrélation entre les efforts bilatéraux et multilatéraux en faveur de la prévention d'une telle course, la terminologie à utiliser, la nécessité d'améliorer le régime juridique applicable à l'espace, y compris les mesures de vérification et, enfin, les mesures de confiance et la prévisibilité des activités dans l'espace.

Ainsi, beaucoup a été fait. De très nombreux problèmes ont été traités. Cela nous permet de dire que nos prédécesseurs ont jeté les bases de négociations sur cette question. L'évolution de la situation au cours de ces dernières années a seulement renforcé la nécessité urgente de régler la question. C'est pourquoi il nous paraît indispensable de prendre aujourd'hui toutes les mesures possibles pour maintenir la paix dans l'espace et éviter aux générations futures de négociateurs à la Conférence la tâche de la démilitarisation de l'espace.

Je tiens à préciser que les négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace au sein de la Conférence sont l'une des priorités de la Russie. Nous soumettons à la Conférence, pour examen, les initiatives de la Fédération de Russie telles qu'énoncées par le Ministre russe des affaires étrangères, M. Ivanov, lors de la cinquante-sixième session de

l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous considérons qu'il est temps de commencer à élaborer un arrangement global sur le non-déploiement d'armes dans l'espace qui, s'agissant des objets spatiaux, réaffirmerait le principe du non-recours à la force ou à la menace de la force dans les relations internationales. La proclamation d'un moratoire sur le déploiement d'armes de combat dans l'espace serait un premier pas dans ce sens, en attendant que la communauté internationale parvienne à un arrangement sur cette question. Nous pourrions examiner, dans le cadre de nos délibérations sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le document de travail chinois intitulé «Éléments possibles d'un futur instrument juridique international relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace».

Nous soutenons les efforts déployés systématiquement par les membres du Groupe des 21 pour que soient mis en route des travaux pratiques sur cette question. Beaucoup d'autres pays partagent notre point de vue sur le danger d'une course aux armements dans l'espace. Souvenons-nous simplement de la déclaration récente de la Ministre des affaires étrangères de Suède, M<sup>me</sup> Lindh, devant la Conférence. Dans le plan d'action conjoint adopté au cours de la visite officielle en Russie du Premier Ministre du Canada, M. Chrétien, en février de cette année, il est souligné que les deux parties sont favorables à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous considérons avec intérêt l'idée exprimée récemment ici par le Ministre canadien des affaires étrangères, M. Graham, d'élaborer un protocole additionnel sur l'interdiction de l'implantation d'armes dans l'espace, à annexer au Traité sur l'espace de 1967. Enfin, nous notons avec satisfaction que le Représentant permanent des États-Unis à la Conférence, l'Ambassadeur Javits, a reconnu dans sa déclaration de février que la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace était l'une des priorités de la Conférence. À notre avis, il ne reste plus qu'à passer des paroles aux actes.

J'aimerais également évoquer aujourd'hui la position de la Russie sur ce qu'il est convenu d'appeler les questions non controversées de l'ordre du jour de la Conférence. La Fédération de Russie comprend les justes aspirations des États parties au TNP non dotés d'armes nucléaires à des garanties contre l'emploi ou la menace de ces armes. Nous soutenons l'idée de rétablir au sein de la Conférence le comité spécial voulu, avec le même mandat de négociation. Nous ne nous élevons pas contre l'élaboration d'un accord global sur les garanties de sécurité négatives à condition qu'il soit tenu compte de nos réserves principales touchant les cas où l'arme nucléaire pourrait être utilisée pour repousser une agression.

Nous tenons à réaffirmer notre volonté d'élargir le cercle des pays déjà couverts par le système existant de garanties de sécurité par l'intensification du processus de création de zones dénucléarisées et le renforcement de l'obligation qu'ont les États non dotés d'armes nucléaires de ne pas acquérir, stationner ou déployer d'armes nucléaires sur leur territoire.

Dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour de la Conférence, intitulé «Programme global de désarmement», la Russie soutient les efforts de la communauté internationale pour réaliser l'objectif d'une interdiction complète des mines antipersonnel. Témoin: sa participation active aux préparatifs et à la conduite de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques. Parallèlement, nous sommes convaincus que le problème des mines doit être résolu sous tous ses aspects, compte tenu des problèmes de défense et des capacités économiques effectives de chaque État.



À notre avis, une interdiction complète des mines antipersonnel est un objectif qu'il faut chercher à réaliser suivant un calendrier convenu. La première étape pourrait être l'élaboration d'une interdiction universelle du transfert des mines terrestres antipersonnel. En stoppant la prolifération de ce type de mines, nous pourrions limiter considérablement leur utilisation incontrôlée. Nous avons ici une possibilité réelle de faire participer aux négociations les principaux producteurs et utilisateurs de ces mines et de développer une coopération constructive entre les États parties à la Convention d'Ottawa et les États qui n'ont pas encore adhéré à cet instrument.

La Russie accorde une grande importance à la transparence dans le domaine des armements, considérant que cette dernière joue un rôle positif dans la création d'un climat de confiance entre les divers États. La transparence peut être un levier important de prévention du stockage déstabilisateur d'armes et des conflits armés. Il nous semble cependant important, pour limiter plus efficacement le stockage déstabilisateur d'armes classiques, que la transparence soit d'abord le fait des importateurs. Pour eux, eu égard à leur sécurité nationale, l'information sur l'achat d'armements est plus sensible que pour les exportateurs.

À notre avis, la Conférence des Nations Unies de l'année dernière sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a produit de bons résultats. La Russie est déjà en train de prendre des mesures pratiques pour appliquer le programme d'action adopté à cette occasion. Nous sommes convaincus que, sans action internationale coordonnée visant à empêcher la prolifération illicite des armes légères, il ne sera pas possible de régler les conflits, ni de garantir la sécurité des populations, ni d'assurer le développement économique de régions entières. À notre sens, la Conférence du désarmement reste l'instance optimale pour de plus amples discussions sur la question des armes légères. Parallèlement, il nous semble que la Conférence doit établir son rôle et sa contribution éventuelle dans le domaine considéré de manière à éviter tout chevauchement des travaux.

La non-prolifération des missiles pourrait être un nouveau champ d'action pour la Conférence. La participation importante à la récente réunion de Paris sur un projet de code de conduite international visant la prévention de la prolifération des missiles a démontré combien cette question était d'actualité ainsi que la ferme volonté de la majorité des États de participer à son règlement dans un cadre multilatéral. Nous avons pris note des propositions faites à Paris, tendant à ce que les travaux sur un code de conduite international soient poursuivis au sein de la Conférence du désarmement. Nous partons du principe qu'un accord sur un code de conduite, associé aux activités du groupe d'experts gouvernementaux chargé d'aider le Secrétaire général de l'ONU à élaborer un rapport sur la question des missiles sous tous ses aspects et à l'initiative russe en vue de l'établissement d'un système mondial de vérification de la non-prolifération des missiles et des technologies y relatives, ouvre, sur les plans politique et diplomatique, une voie importante par laquelle la non-prolifération pourrait être assurée.

En 2001, durant les consultations informelles sur les questions institutionnelles et de procédure au sein de la Conférence du désarmement, la délégation russe a proposé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la Conférence. Nous sommes heureux du soutien considérable apporté à nos idées.

Les problèmes de désarmement sont, sans aucun doute, complexes et leur solution nécessitera de la part de tous les États de la détermination, un sens des réalités et une volonté de faire des compromis. Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, qu'avec votre expérience et vos qualités d'animateur vous saurez donner aux travaux de la Conférence une impulsion supplémentaire.

M. HU (Chine) (traduit du chinois): Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence sur le désarmement. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance pour les efforts infatigables faits par vos prédécesseurs, M. Fisseha Yimer et M. Mohamed Tawfik. Nous sommes également heureux de voir M. Sergei Ordzhonikidze prendre ses fonctions de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et nous voudrions le féliciter également.

J'aimerais aujourd'hui aborder deux questions: celle de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et celle d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. S'agissant de l'espace, au cours des 20 dernières années qui ont suivi le lancement de l'initiative de la guerre des étoiles, nous avons assisté aux événements suivants: des progrès considérables ont été faits en ce qui concerne les techniques militaires et les technologies d'armement relatives à l'espace, et des systèmes d'armement qui, dans le passé, étaient à l'état de simples projets prennent réellement forme à présent. Le traité ABM a été rejeté unilatéralement. Le projet de défense antimissile mis en avant actuellement sous tous ses aspects incorpore ouvertement dans ses composantes principales des systèmes d'armes spatiales. Une utilisation optimale a été faite des organisations et des ressources pour faire aboutir rapidement ce projet.

Parallèlement, certains concepts opérationnels ont été avancés en succession rapide, notamment l'exercice d'un contrôle de l'espace et l'établissement d'une supériorité dans ce milieu; tant la théorie de la guerre parfaite dans l'espace que les structures de commandement nécessaires à une telle guerre sont à présent fermement en place. Il y a environ un an, les premiers exercices de guerre dans l'espace ont été organisés, au cours desquels on a procédé à des simulations de l'utilisation d'armes antisatellite, de systèmes stratégiques de défense antimissile et d'armes à laser basées au sol pour attaquer des cibles dans l'espace. On a entrepris de mettre en place et d'étoffer des unités de combat dans l'espace. Des efforts parallèles sont faits pour élaborer des systèmes de défense antimissile et pour mettre au point des armes spatiales, et des projets pour prendre le contrôle de l'espace sont entrés dans leur phase d'application.

Tous ces événements prouvent la présence d'un danger imminent d'une militarisation de l'espace, qui risque non seulement de déclencher une course aux armements dans ce milieu, mais également d'être gravement préjudiciable au processus de désarmement international ainsi qu'à l'équilibre stratégique mondial et à la stabilité. Cela va directement à l'encontre des aspirations de la communauté internationale à une utilisation pacifique de l'espace. C'est pourquoi la prévention d'une course aux armements et de l'implantation d'armes dans l'espace est particulièrement urgente aujourd'hui. L'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement qu'est la Conférence doit faire face à cette réalité et prendre des mesures efficaces pour relever ce défi.

En 50 ans, nous avons assisté à la recherche-développement sur les armes nucléaires, le déploiement de telles armes et ensuite leur réduction. L'histoire nous a montré combien il était difficile de négocier un désarmement après que les armes nucléaires avaient été mises au point et déployées. C'est seulement en adoptant des mesures urgentes pour prévenir l'implantation d'armes dans l'espace, en écartant ce péril d'emblée, que nous pourrions éviter aux générations futures d'avoir à résoudre le problème très épineux qui consisterait à désarmer l'espace et empêcher la prolifération des armements dans ce milieu.

Les événements du 11 septembre prouvent une fois encore que les dangers qui menacent la sécurité de la communauté internationale sont plus diffus et planétaires et qu'ils sont marqués par une asymétrie croissante. Sur le plan de la sécurité, les États deviennent de plus en plus interdépendants. Tout pays, quelle que soit sa puissance, doit collaborer et renforcer sa coopération avec les autres. C'est seulement de cette manière que les États pourront relever leurs différents défis en matière de sécurité et assurer durablement leur paix et leur sécurité sur tous les plans.

Étant donné les considérations et les inquiétudes susmentionnées concernant le danger d'un futur «Pearl Harbour», dans l'espace, il est devenu encore plus important pour tous les pays de renforcer leur coopération et de conjuguer leurs efforts en vue d'écarter ce danger en concluant des traités de désarmement multilatéraux régissant la conduite des pays. Des tentatives de la part de pays pour redresser une situation par des solutions militaires telles que la mise au point d'armes spatiales iraient à l'encontre du climat actuel de paix et de développement et ne faciliteraient pas un règlement durable de la question.

J'ai entendu en maintes occasions des représentants de nombreux pays estimer que la meilleure manière de renforcer la sécurité internationale était d'établir et de renforcer les régimes juridiques multilatéraux appropriés. Il semble que, dans une situation où les instruments juridiques relatifs à l'espace sont loin d'être à la mesure des nouveaux défis, le seul moyen de sauvegarder les intérêts de tous les États et de protéger les dispositifs qu'ils ont lancés dans l'espace, dans des conditions d'égalité, et de faire en sorte que des ressources précieuses soient affectées à une utilisation pacifique de l'espace consiste à négocier et conclure des instruments juridiquement contraignants interdisant l'implantation d'armes dans l'espace et empêchant une course aux armements dans ce milieu. À cet égard, le choix que feront les grandes puissances concernant les capacités militaires spatiales sera d'une extrême importance.

À l'Assemblée générale, en 2001, la Fédération de Russie a fait une proposition visant un moratoire sur le déploiement d'armes dans l'espace et l'interdiction de l'implantation d'armes dans l'espace. La Chine appuie pleinement cette proposition. Nous avons toujours soutenu que la Conférence du désarmement devrait rétablir le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et ouvrir des négociations en vue de conclure un ou plusieurs instruments juridiques relatifs à l'interdiction de l'implantation d'armes dans l'espace. En 1985, la Chine soumettait un document de travail intitulé «Position fondamentale de la Chine sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique», qui a été publié sous la cote CD/579. En 2000 et 2001 la Chine a présenté deux documents de travail intitulés respectivement «Position et suggestions de la Chine quant aux moyens de traiter, dans le cadre de la Conférence du désarmement, la question de la prévention d'une course aux armements dans

l'espace» (CD/1606) et «Éléments possibles d'un futur instrument juridique international relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace» (CD/1645).

La Conférence a eu, pendant 10 années consécutives, un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les nombreuses idées, suggestions et propositions avancées au cours de cette période par toutes les parties offrent une riche matière pour le lancement de travaux de fond dans ce domaine ainsi qu'une base de travail pour la négociation et la conclusion d'instruments juridiques à ce sujet. Comme pour le mandat d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la délégation chinoise a déjà fait une proposition, contenue dans le document CD/1576. Nous appuyons les propositions sur cette question qui ont été présentées par le Groupe des 21 et la délégation russe et sont contenues respectivement dans les documents CD/1570 et CD/1644.

La Chine a toujours appuyé l'idée de négocier et de conclure un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et pense que la conclusion d'un tel traité aurait une grande importance pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Dès mars 1999, le Président chinois Jiang Zemin appelait de ses vœux dans sa déclaration devant la Conférence l'ouverture de négociations dès que possible en vue de la conclusion d'un traité universel et vérifiable sur la question. Il se déclarait convaincu qu'un tel traité, une fois conclu, viendrait s'inscrire, après le traité d'interdiction complète des essais, parmi les grandes réalisations dans la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Étant donné la série de revers essayés dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements ces dernières années, revers que nous connaissons trop bien, il n'a pas encore été possible d'ouvrir des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et nous le déplorons. Il convient de souligner une fois encore que la position de la Chine sur cette question n'a pas changé: nous sommes toujours en faveur de l'ouverture rapide de négociations sur cette question à la Conférence du désarmement et avons l'intention de participer au processus de négociation dès qu'interviendra un accord sur le programme de travail de la Conférence.

Vu la situation actuelle concernant la sécurité internationale et la limitation des armements, la délégation chinoise est d'avis que les questions fondamentales intéressant la Conférence, y compris celles de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, du désarmement nucléaire et des garanties de sécurité négatives devraient avoir une importance égale et être traitées d'une manière équilibrée. La prévention d'une course aux armements dans l'espace est tout aussi importante sinon plus que l'arrêt de la production de matières fissiles. En conséquence, il n'y a pas de raison pour que le comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ne commence pas des travaux de fond, dans le but d'arrêter le texte d'un instrument juridique international relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et d'une course aux armements dans ce milieu. La délégation russe a avancé une bonne proposition concernant le programme de travail de la Conférence du désarmement, dans le document CD/1644. Nous espérons que la Conférence pourra s'appuyer sur ce document pour entamer le plus tôt possible des travaux de fond sur les questions susmentionnées.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Chine pour sa déclaration.

L'orateur suivant sera le représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Les Luck, qui s'apprête à quitter ses fonctions de représentant de son pays à la Conférence. Qu'il me soit permis de lui faire nos adieux.

Vous êtes arrivé à la Conférence en 1999, il y a trois ans. Vous avez, au cours de votre mandat, toujours présenté la position de votre gouvernement avec autorité et de réels talents de diplomatie. Votre très grande connaissance des questions relatives à la limitation des armements et au désarmement a été particulièrement appréciée de nous tous lorsque vous avez présidé aux destinées de la Conférence au cours des dernières semaines de la session de 1999. Le président que vous étiez est parvenu à guider la Conférence dans le processus difficile de rédaction de son rapport à l'Assemblée générale. Vos consultations intensives, puis l'analyse impartiale et imaginative de nos travaux ont jeté de solides bases pour l'élaboration du programme de travail. Vos talents de diplomate ont également été reconnus dans d'autres instances de désarmement à Genève. Au sein du Groupe spécial des États parties à la Convention sur les armes biologiques, vous avez exercé vos fonctions de collaborateur du Président pour les questions juridiques avec distinction et talent. Votre exercice exemplaire des fonctions de Président de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques et votre persévérance face à de nouveaux défis dans le domaine du droit humanitaire ont été couronnés de succès lors de la Conférence d'examen de décembre dernier, à laquelle a été établie une solide base pour l'élaboration de nouveaux protocoles à la Convention.

Je suis très heureux de vous donner la parole et, en tant que Président en exercice, j'écouterai avec une attention particulière les conseils que vous voudrez bien nous donner sur la reprise de nos travaux après l'intersession de six semaines. Je vous donne la parole.

M. LUCK (Australie) (traduit de l'anglais): Ce sera là un vrai défi, mais je vous remercie pour les aimables observations que vous avez faites au sujet des trois années que j'ai passées ici. Comme vous l'avez dit, mes fonctions au sein de la Conférence ainsi que mon séjour à Genève touchent à leur fin et j'ai demandé la parole pour faire quelques commentaires, comme il est de tradition au moment du départ. Mais laissez-moi d'abord vous dire combien je suis heureux de vous voir présider cette Conférence. Vous avez été le premier collègue de la Conférence que j'ai rencontré, lorsque vous êtes venu à Canberra juste avant mon arrivée ici, et ça a été un plaisir pour moi que de travailler avec vous.

Habituellement ces moments sont l'occasion de réfléchir à des événements particuliers, à des aspirations ou à des réalisations. Ce n'est pas chose facile dans le contexte de la Conférence du désarmement, pour les raisons que nous connaissons tous.

Arrivé à Genève après les «premières lueurs» de la fin de l'année 1998, lorsque l'on commençait à croire que nous pourrions engager des travaux de fond, je serai parmi les premiers ambassadeurs à la Conférence du désarmement – avec mon collègue et ami, Seiichiro Noboru, Ambassadeur du Japon – à quitter la Conférence sans l'avoir vu mener formellement des travaux de fond.

Il est regrettable que nous ayons collectivement manqué les occasions de nous engager fermement et très concrètement à relever les défis en matière de sécurité, de limitation des armements ou de désarmement qui nous ont été lancés.

Hier encore, on me rappelait que, lorsque je présidais la Conférence fin 1999, j'ai fait observer que la Conférence du désarmement était «la somme de ses parties – des politiques, des perspectives et de la volonté politique des États qui la constituent». C'était là l'expression du sentiment souvent évoqué entre nous que nous sommes collectivement responsables de notre dilemme et qu'il est inutile de vouloir en rejeter la faute sur autrui. C'est effectivement le cas. Cependant, je crois également qu'il importe d'être conscient du fait que la situation dans laquelle nous nous trouvons ne tient pas à des causes naturelles; nous en sommes arrivés là volontairement. C'est avec la même volonté que nous pouvons sortir de l'impasse.

Je crois que cette volonté existe déjà chez tous les membres de la Conférence et que les États seraient prêts à entreprendre un travail de fond suivant les grandes lignes tracées dans la proposition Amorim, publiée sous la cote CD/1624. Bien qu'imparfaite, cette proposition reste manifestement pour la plupart d'entre nous, y compris l'Australie, la meilleure solution pour commencer à travailler. Il est difficile d'accepter que la règle du consensus soit invoquée pour nous en empêcher.

La situation ici, à la Conférence du désarmement, me rappelle un souvenir d'enfance. J'avais reçu un canif – rien d'aussi puissant que ceux de l'Armée suisse qu'on voit partout, non, quelque chose de tout petit. Néanmoins, la première chose qu'a fait mon père a été d'émousser la lame pour protéger «du danger» l'enfant que j'étais. Je suis heureux de vous dire que je ne me suis jamais coupé le doigt avec ce canif. Cependant, le résultat fut que le couteau n'a jamais servi à grand chose.

Pour revenir à notre Conférence, je pense parfois qu'il y a un réflexe paternel qui cherche ici à nous protéger de nous-mêmes. Se peut-il que nous fassions fausse route en voulant procéder à la négociation de questions telles que l'arrêt de la production de matières fissiles, qui, nous en convenons, se prêteraient à des négociations, tout en cherchant à étudier sérieusement d'autres questions appropriées? Sommes-nous incapables de le faire? À ceux dont les inquiétudes paternelles mettent un frein à nos efforts, mon conseil est le suivant: du calme! Laissez la Conférence aller à son rythme, soyez sûrs qu'elle trouvera la manière de traiter les problèmes avec perspicacité et sensibilité.

Les intérêts fondamentaux d'aucun pays ne seront remis en cause simplement parce que la Conférence conviendra de traiter les principaux problèmes qui lui sont posés de la manière qui agréée la plupart de ses membres et qui est celle que décrit le document CD/1624. Chaque délégation aura amplement l'occasion de défendre ses propres intérêts lorsque les travaux commenceront véritablement.

Dans cet esprit, Monsieur le Président, j'espère que vos efforts énergiques et votre imagination aideront toutes les délégations à appréhender les choses de cette façon. Il s'agit véritablement de décider de propos délibéré que l'on peut compter sur la Conférence pour traiter les problèmes sans porter préjudice aux préoccupations et aux priorités de quelque délégation que ce soit. Je vous souhaite un plein succès.

Pour sa part, l'Australie pense que, vu le consensus qui existe de longue date à ce sujet, la Conférence doit commencer par négocier un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Un traité sur cette question sera une mesure utile – voire nécessaire – au désarmement nucléaire, simplement du fait que, pour négocier des réductions, il faut avoir la certitude que des matières fissiles ne seraient plus produites à des fins militaires. Le plus tôt ces négociations débiteront, le plus tôt des arrangements concernant la vérification basée sur la coopération seront mises en place, le mieux ce sera.

Qu'en est-il des autres questions prioritaires? De fait, les différents États ont différentes priorités. Il est également vrai que tous n'accordent pas aux questions autres qu'un traité visant l'arrêt de la production des matières le même degré de priorité. Cependant, ne sommes-nous pas en train de négliger de réelles possibilités d'avancer en ne traitant pas la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les préoccupations en matière de désarmement nucléaire, même à défaut d'engager des négociations à ce sujet?

Laissons le dialogue progresser là et, dans le cas de la question de l'arrêt de la production des matières fissiles, commençons à négocier. Les bienfaits en pourraient être très réels, et nous ferons au moins la preuve que nous sommes encore aptes à nous engager d'une manière constructive, sur la base du consensus, dans la réalisation des objectifs de désarmement et de sécurité.

L'Australie a un certain nombre de priorités en matière de sécurité internationale, que notre délégation défend ici, sinon toujours au sein de la Conférence du désarmement. Inutile pour moi de les énumérer à présent, puisque j'ai déjà eu l'occasion de le faire lors de la déclaration que j'ai faite au cours de la session de 2002.

Il me reste à prendre congé de mes collègues et amis et de leur souhaiter plein succès dans leurs futurs efforts. J'ai sincèrement apprécié votre amitié et votre sympathie à tous au sein de cette instance tandis que nous tentions de contribuer d'une manière constructive à ses travaux. Je remercie particulièrement ceux qui ont collaboré avec moi et ma délégation au renforcement du régime établi par la Convention sur certaines armes classiques lors de la deuxième Conférence d'examen à la fin de l'année dernière. J'ai bon espoir que les travaux prévus pour cette année progresseront d'une manière satisfaisante.

Ce n'est pas le moment de citer des noms, mais parmi ceux qui me manqueront il y a mon ami et collègue Clive Pearson, ancien Ambassadeur de Nouvelle-Zélande à la Conférence du désarmement. La maladie a empêché l'Ambassadeur Pearson de faire sa déclaration d'adieu devant cette instance, et je sais qu'il aurait aimé le faire. Alors que nous allons bientôt reprendre le cycle d'examen du TNP, il y a lieu de rappeler la contribution inestimable de Clive Pearson et de sa compétente collègue, l'Ambassadeur Joan Mosley, alors en poste à Vienne, à la Conférence d'examen du TNP de 2000. Ses amis seront heureux de savoir que Clive allait bien et était en convalescence lorsque je l'ai vu la semaine dernière, quelques jours avant son retour en Nouvelle-Zélande. Je suis également heureux d'avoir eu la chance de faire la connaissance de son successeur, l'Ambassadeur Tim Caughley, auquel je souhaite un plein succès.

(M. Luck, Australie)

Comme toujours, je suis reconnaissant à M. Vladimir Petrovsky, qui a été Secrétaire général de la Conférence pendant neuf ans et jusqu'à une date récente, à son adjoint, M. Enrique Román-Morey, et aux autres membres du secrétariat pour leur soutien inestimable. Je fais au nouveau Secrétaire général, M. Sergei Ordzhonikidze, tous mes vœux pour son mandat.

La Conférence me manquera pour tout ce qui aurait pu être fait. Je regretterai les vieilles plaisanteries, au sujet des rideaux fermés ou ouverts, de la lumière ou des ténèbres. Mais ce que nous regretterons le plus, ma femme Jenny et moi-même, ce sont nos amis et nos collègues ici.

Il me reste à présent à vous dire au revoir et merci à tous.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Luck pour sa déclaration pleine de sagesse et les paroles aimables qu'il a eues à l'endroit de la présidence. Au nom de la Conférence et à titre personnel, je lui fais ainsi qu'à sa famille nos meilleurs vœux de succès dans sa carrière et sa vie personnelle.

J'en viens à présent au deuxième collègue qui nous quitte, l'Ambassadeur du Japon, M. Seiichiro Noboru. Il a passé deux ans seulement à la Conférence, mais il a servi ici avec une autorité remarquable qui lui a valu une reconnaissance méritée. Nous nous souvenons tous de sa ferme volonté de faire sortir la Conférence de l'impasse, et nous attendons toujours avec impatience la solution qu'il proposera. Nous applaudissons également aux multiples efforts qu'il a déployés pour lancer des négociations sur une interdiction des matières fissiles. Nous lui devons une grande reconnaissance pour avoir organisé et parrainé plusieurs séminaires et ateliers, non seulement ici mais également dans sa capitale, qui ont concouru à la réalisation de cet objectif, mais aussi pour nous avoir fourni rapidement des informations détaillées sur les activités de son gouvernement en matière de désarmement. Il a également apporté une contribution importante au Groupe spécial des États parties à la Convention sur les armes biologiques comme collaborateur du Président pour la question du siège de la future Organisation. Il a rempli ses fonctions avec un grand professionnalisme, une détermination sans faille et des talents de diplomate uniques. Je voudrais rappeler son intérêt et son soutien méritoires pour le programme de bourse d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement, programme qui pendant des années a aidé les jeunes diplomates à parfaire leurs compétences dans le domaine de la limitation des armements, de sorte qu'ils puissent continuer nos efforts communs; il sied tout à fait que ses collègues se trouvent dans cette salle aujourd'hui pour écouter sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Seiichiro Noboru.

M. NOBORU (Japon) (traduit de l'anglais): Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre direction, Monsieur le Président, qui êtes l'un des collègues pour qui j'ai le plus d'admiration ici à Genève, permettez-moi de commencer par vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Bien que l'instance se heurte actuellement aux plus grandes difficultés, je suis confiant que la Conférence parviendra à s'engager dans des discussions fructueuses sous votre conduite efficace. Je vous assure du plein soutien de ma délégation.



Je voudrais également adresser mes sincères félicitations à M. Sergei Ordzhonikidze, diplomate de talent à l'expérience énorme, pour sa nomination au poste de Secrétaire général de la Conférence. J'ai la certitude absolue que la Conférence recevra du secrétariat sous sa direction un soutien encore plus précieux et utile.

Enfin, Monsieur le Président, j'aimerais vous exprimer ma reconnaissance personnelle pour les paroles extrêmement aimables et chaleureuses que vous m'avez adressées.

Je dois avouer qu'il ne m'était pas venu à l'esprit que j'aurais à faire une déclaration d'adieu aussi rapidement. Mon départ du poste d'ambassadeur pour le désarmement que j'ai tant apprécié, peut sembler anormalement précipité, à 10 jours de l'ouverture de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005. Cependant, ce départ n'est pas l'expression du désintérêt de mon gouvernement ou d'une frustration devant l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence. Soyez assuré qu'il s'agit là d'un simple changement inhérent aux affaires courantes qui sera rapidement suivi de la nomination d'un brillant successeur.

Étant donné que j'ai fait une déclaration générale il y a seulement six semaines, je n'ai pas grand chose d'autre à ajouter s'agissant de la situation actuelle de la Conférence. J'aimerais simplement dire qu'aujourd'hui nous pourrions fêter notre 900<sup>e</sup> séance si la situation avait été différente. Hélas, nous n'avons rien à fêter. Je me souviens aujourd'hui de la 1<sup>re</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement à laquelle j'ai assisté, il y a exactement deux ans. C'était la 847<sup>e</sup> séance et, comme aujourd'hui, c'était la dernière séance de la première partie de la session de 2000. Dans l'intervalle, 54 séances se sont tenues et la Conférence n'est pas parvenue à un accord sur son programme de travail et n'a pas réussi à engager des négociations ou des travaux de fond. La séance la plus courte à laquelle j'ai assisté a duré trois petites minutes. Cette impasse dans laquelle se trouve la Conférence a véritablement été frustrante et regrettable pour nous tous ici, mais je ne pense pas qu'elle ait été une perte de temps. Je vois là, au contraire, un processus inévitable par lequel la Conférence doit passer avant d'arriver à un accord significatif. On pourrait comparer cela aux affres de l'accouchement. Je suis certain que le proverbe japonais selon lequel un enfant dont la naissance a été difficile est appelé à bien grandir s'appliquera également à la Conférence, au bout du compte.

Cela dit, je suis convaincu que ce processus douloureux ne peut pas et ne doit pas durer trop longtemps. La communauté internationale tout entière réclame avec insistance un progrès du désarmement multilatéral. Depuis quelques années, la Conférence attend une stabilisation de la sécurité internationale, mais cette persévérance n'a produit aucun résultat concret, non plus qu'elle n'a ouvert d'heureuses perspectives. C'est pourquoi je suis fermement convaincu qu'il est temps que la Conférence soit plus active. Nous connaissons tous très bien nos divergences au sujet du libellé de certains mandats. À mon avis, ces divergences ne sont pas aussi importantes qu'il y paraît. J'ai la conviction que, avec un peu plus d'initiatives et un peu plus d'idées, nous devrions parvenir à un accord nous permettant de commencer des travaux ici.

Nous sommes tout à fait capables de trouver des solutions. Je le répète, il est grand temps que nous renforçons notre détermination et notre solidarité, afin de rapprocher nos positions. J'engage toutes les délégations à apporter toute l'assistance et toute la coopération possibles au Président, afin qu'il puisse faire intervenir un accord sur ses initiatives ingénieuses.

(M. Noboru, Japon)

Depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis, on constate au niveau international un intérêt croissant pour le désarmement multilatéral. Les menaces à la paix et à la sécurité internationales semblent s'accroître plus rapidement que prévu. La Conférence du désarmement pourra faire beaucoup pour écarter ces menaces lorsqu'elle sera parvenue à un accord sur un programme de travail. Si, au contraire, la Conférence demeure dans l'impasse, j'ai bien peur que l'architecture de la sécurité internationale basée sur le régime du TNP ne se délite encore davantage. Je crois que, pour qu'il soit possible de répondre plus efficacement aux besoins urgents du monde, l'attention des milieux politiques devrait être appelée davantage sur la Conférence du désarmement. L'un des moyens possibles d'y arriver serait l'organisation régulière de réunions au niveau des ministres qui stimuleraient d'un point de vue politique et dynamiseraient les travaux de la Conférence. On pourrait envisager une première réunion de ce type au début de l'année prochaine. Cela permettrait certainement à la Conférence de contribuer plus activement à la paix et à la sécurité mondiales.

Je voudrais vous remercier beaucoup pour l'assistance, les encouragements et la contribution intellectuelle que vous m'avez largement apportés au cours de mon séjour à Genève. Je suis surtout infiniment reconnaissant pour les amitiés que j'ai pu nouer ici.

Enfin, je voudrais exprimer une reconnaissance particulière à M. Román-Morey, Secrétaire général adjoint de la Conférence, à M. Zaleski et à tous les autres membres du personnel du secrétariat pour l'assistance professionnelle inestimable dont ils ont fait preuve à mon égard et à celui de ma délégation. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance sincère à tous les interprètes pour leur dévouement et leur efficacité.

*(L'orateur poursuit en français.)*

Je tiens à vous remercier tous ici pour votre aimable collaboration. Il est vraiment triste de devoir partir et je n'oublierai jamais le climat de travail extrêmement cordial qui prévaut au sein de la Conférence du désarmement.

Enfin, Monsieur le Président, j'espère sincèrement que vous trouverez rapidement un compromis afin qu'un travail plus substantiel et productif puisse commencer dès que possible.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Japon, l'Ambassadeur Noboru, pour sa déclaration. Au nom de la Conférence et à titre personnel, je lui fais ainsi qu'à sa famille tous nos vœux de succès et de bonheur dans ses fonctions à venir.

La liste des orateurs est épuisée. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? J'aperçois l'Ambassadeur d'Inde.

M. SOOD (Inde) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole sous votre direction, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence et de vous assurer de la totale coopération de ma délégation dans l'accomplissement de vos tâches. Qu'il me soit également permis de féliciter M. Sergei Ordzhonikidze, notre secrétaire général, pour sa nomination et de lui souhaiter bonne chance dans l'exécution des tâches qui lui ont été attribuées.

Je n'avais pas prévu de demander la parole pour faire une déclaration aujourd'hui, mais j'ai été obligé de le faire afin de rétablir la vérité eu égard à certaines affirmations inexactes et erronées que nous avons entendues ce matin. Je pense qu'il est important de rappeler ici que l'Inde a été et demeure l'initiateur du dialogue avec le Pakistan. Ce sont ces efforts en vue d'instaurer un dialogue bilatéral qui ont conduit à différents accords dont il n'est pas fait mention dans de nombreuses déclarations du Pakistan. Je fais référence ici à l'Accord de Simla de 1972, à la reprise des pourparlers entre ministres des affaires étrangères sur des mesures de sécurité et de confiance, en 1990, au processus de dialogue composite sur huit points qui a débuté en 1998, à la Déclaration de Lahore et au Mémorandum d'accord sur des mesures de confiance signé en 1999. Je parle de cela simplement pour souligner le fait que le dialogue avec le Pakistan a été pour l'Inde une politique constante – non pas simplement le dialogue pour le dialogue, mais le dialogue comme moyen de régler des problèmes, notamment la question du Jammu-et-Cachemire dont il est fait mention dans ces initiatives, qu'il s'agisse de l'Accord de Simla ou de la Déclaration de Lahore ou encore du processus de dialogue composite sur huit points.

Cependant, pour engager et maintenir un dialogue substantiel, il faut de la persévérance et de la confiance. Or la confiance ne s'instaure pas si le dialogue est accompagné par un soutien actif au terrorisme transfrontalier destiné à modifier le statu quo au Jammu-et-Cachemire. La confiance ne peut pas être établie si l'on commence à dialoguer au printemps et que l'on commet des agressions en été, comme nous l'avons vu en 1999, lorsque, trois mois après la visite historique à Lahore, nous avons été surpris par l'invasion de Kargil.

Nous sommes conscients que le Gouvernement pakistanais a dû, ces derniers mois, faire des choix très difficiles. Nous avons trouvé encourageantes certaines déclarations récentes du général Musharraf, Président du Pakistan, notamment son allocution du 12 janvier 2002. Cette allocution a eu le mérite de bien montrer que le Gouvernement pakistanais comprend l'ampleur du problème et les difficultés auxquelles il doit faire face ainsi que les incidences de ce problème et de ces difficultés pour la sécurité interne du Pakistan. La présence d'une dizaine de millions d'armes légères illicites et leur large utilisation ainsi que le lien entre la prolifération des armes légères et le trafic de stupéfiants sont des questions qui, nul doute, poseraient des problèmes à n'importe quel gouvernement; le Gouvernement pakistanais a certainement fait part de son inquiétude à ce sujet dans ses déclarations.

Le fait que le Président Musharraf, dans ses récentes déclarations, a mentionné la nécessité de réglementer les 10 000 à 12 000 madrasas au Pakistan, et qu'il a parlé de l'interdiction faite aux madrasas d'enseigner le maniement des armes, le fait que les étudiants étrangers, qui sont environ 50 000, devront obtenir de leur pays d'origine l'autorisation de fréquenter ces lieux et que les 700 000 étudiants pakistanais de ces madrasas y recevront désormais une formation laïque, notamment en informatique et en science, sont autant de pas qui me paraissent très positifs et difficiles. Sept organisations ont été interdites, dont Jaish-e-Mohammed, qui a revendiqué la responsabilité de l'attentat contre l'Assemblée de l'État du Jammu le 1<sup>er</sup> octobre 2001, et Lashkar-e-Toiba, qui a revendiqué l'attentat du 13 décembre contre le Parlement indien. Environ 2 000 personnes auraient été arrêtées; cependant, environ 1 300 d'entre elles auraient déjà été relâchées et aucune inculpation n'aurait été prononcée.

Voilà, tels que je les perçois, les choix difficiles devant lesquels se trouve le Gouvernement pakistanais en ce moment; pour cette raison nous avons déclaré que, afin de poursuivre le dialogue avec le sérieux et la détermination qu'il mérite, nous voudrions avoir la preuve que le Pakistan entend s'engager dans la même voie. Nous aimerions voir le Pakistan prendre des mesures pour nous remettre certains terroristes bien connus qui ont séjourné au Pakistan et dont une liste lui a été fournie avec tous les détails. Enfin, nous avons également déclaré que nous voudrions avoir des preuves de la cessation des incursions dans notre territoire – des preuves susceptibles de démontrer réellement la détermination du Pakistan et d'aider au dialogue.

Je voudrais ajouter, en ce qui concerne le déploiement des forces indiennes, que si nous avons un engagement du Gouvernement pakistanais sur ces deux points fondamentaux, le Gouvernement indien aura très certainement la volonté de faire progresser le dialogue et la désescalade. Le Gouvernement indien devra laisser ces forces en place afin de maintenir au Jammu-et-Cachemire un climat de paix propice aux élections prévues pour le second semestre de cette année, à défaut de recevoir l'assurance que le terrorisme ou les incursions cesseront, étant donné que de telles activités auraient un impact négatif sur ces élections.

Je répète donc que, si le Gouvernement pakistanais nous donne des indications constructives de sa réelle volonté de participer en allié à la lutte contre le terrorisme, nous serons certainement alors en position de répondre positivement et favorablement et d'entamer un dialogue dans l'espoir d'une issue fructueuse, différente de l'impasse dans laquelle nous nous sommes trouvés dans le passé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Inde de sa déclaration. Je donne à présent la parole au représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Akram.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais): Je n'avais pas non plus l'intention de prendre la parole. Je pense que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a amplement souligné la politique de notre pays à l'égard du désarmement, de la limitation des armements et de la non-prolifération.

Avant de revenir aux raisons pour lesquelles j'ai demandé à répondre à mon collègue de l'Inde, j'aimerais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence et des efforts que vous déployez dans l'espoir de faire démarrer les travaux de la Conférence. Soyez assuré de notre soutien. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur d'Éthiopie, M. Yimer, sans oublier notre collègue d'Égypte. Permettez-moi également de souhaiter personnellement la bienvenue au Secrétaire général Sergei Ordzhonikidze, alors qu'il entre en fonctions. Je suis certain que nous aurons l'occasion de coopérer très étroitement avec lui et que nous compterons sur son soutien.

J'ai écouté les déclarations d'adieu de deux de mes collègues, l'Ambassadeur d'Australie, M. Luck, et l'Ambassadeur du Japon, M. Seiichiro Noboru. Je dois avouer que les représentants de leur pays respectif à qui j'ai dû dire adieu sont au nombre de trois. Évidemment, je suis ici depuis trop longtemps mais je vous assure que j'aurai moi aussi à faire mes adieux dans un avenir proche. Je ne pense cependant pas que la Conférence du désarmement a perdu son temps durant leur mandat. Je crois que nos discussions sont importantes, ne serait-ce que si elles expriment les frustrations et les inquiétudes de la vaste majorité des États membres de

la communauté internationale au sujet des menaces pour leur sécurité auxquelles ils doivent faire face dans la conjoncture mondiale actuelle.

C'est pour appeler l'attention de la Conférence sur nos inquiétudes au sujet de la menace qui pèse sur la sécurité du Pakistan que le Ministre des affaires étrangères est venu ici. Je voudrais souligner que dans notre région, comme dans toute autre région, la menace à la sécurité vient à la fois des capacités et des intentions. Dans notre région, nous avons un voisin, l'Inde, qui est un grand pays. Ce pays possède des armes nucléaires et a annoncé une doctrine qui envisage l'acquisition d'une triade de forces nucléaires terrestres, aériennes et maritimes qui, selon le projet de doctrine, comprendra 400 ogives au minimum avec une capacité de riposte nucléaire. L'Inde met au point tout un éventail de missiles: les Prithvi, missiles à courte portée dont ils disent qu'ils sont conçus spécifiquement pour le Pakistan; les Agni, missiles à courte portée et à portée intermédiaire; les Dhanush, la version navale des Prithvi; les Sagarika, missiles balistiques tirés à partir de sous-marins; ainsi que les BrahMos, missiles de croisière supersoniques, élaborés en collaboration avec la Russie. L'Inde est également sur le point d'acquérir des systèmes d'alerte avancée Phalcon et la mise au point des ICBM Surya continue.

Dans le domaine des armes classiques, l'Inde prévoit d'acquérir des armes perfectionnées pour un montant de 100 milliards de dollars sur les 15 prochaines années, selon la presse indienne. Cela comprend un porte-avions, 11 sous-marins, un grand nombre d'aéronefs de première ligne provenant de sources diverses, qui viendront s'ajouter aux forces terrestres actuelles de l'Inde, soit 3 500 chars, de nouvelles pièces d'artillerie acquises récemment, une fois encore provenant de sources différentes, des hélicoptères de combat, etc. Les trois quarts environ du total des forces armées indiennes, soit plus d'un million d'hommes, sont déployés contre le Pakistan. Enfin, ces forces ont été déployées contre le Pakistan bien avant l'incident invoqué par l'Inde comme prétexte du déploiement de ses troupes en ordre de bataille.

D'après le Ministère indien de la défense, l'Inde a déployé en ordre de bataille ses missiles Prithvi et Agni. Le Pakistan, quant à lui, n'en a rien fait, bien qu'il soit parfaitement en droit de le faire. Le Président Musharraf a déclaré que nos armes nucléaires ne seraient pas activées ni déployées au même endroit que leurs vecteurs. Cela a été déclaré publiquement, mais nous ne sommes toujours pas en mesure de prendre acte d'une déclaration similaire de la part de l'Inde. Les dirigeants indiens, au contraire, envisagent la possibilité d'une guerre limitée contre le Pakistan.

Je tiens à souligner une nouvelle fois les dangers d'une telle doctrine – les dangers d'une opinion erronée des dirigeants indiens selon laquelle ils pourraient s'engager dans une guerre contre le Pakistan qui resterait limitée. Il ne faut pas parier là-dessus.

Mon collègue indien a parlé des problèmes du Pakistan d'un air que, si je ne m'abuse, l'Ambassadeur Luck a qualifié de «paternaliste». Comme les autres nous avons des problèmes, mais nous avons suffisamment d'honnêteté pour le reconnaître et notre président n'hésite pas à déclarer à la nation qu'il a l'intention de s'attaquer à ces problèmes d'une main ferme et d'éradiquer l'extrémisme et le terrorisme. Cependant, quiconque vit dans une maison de verre ne devrait pas jeter des pierres.

Je me demande si mon collègue de l'Inde a entendu parler des atrocités commises il y a seulement quelques semaines dans l'État indien du Gujarat. Ces atrocités ont été commises par un parti, le VHP, qui est membre de la coalition au pouvoir à New Delhi. Ces voyous ont brutalisé des musulmans innocents, hommes, femmes et enfants, tuant des femmes enceintes en public, sous les yeux de la police indienne, qui a même pris part à certains des actes commis. Le meurtre de ces innocents ne participe-t-il pas du terrorisme? Que fait le Gouvernement indien pour punir les terroristes qui ont tué plus de 1 000 musulmans innocents au Gujarat le mois dernier? Pourquoi ne déploie-t-il pas son armée au Gujarat, au lieu de jouer la carte de la corde raide face au Pakistan?

L'Inde a des capacités, mais elle a aussi des intentions. Ses intentions ont été clairement exprimées dans les déclarations des dirigeants indiens ces derniers mois et ces dernières années. N'oublions pas que le BJP, selon *The Economist* de la semaine dernière, a été porté au pouvoir au début des années 90 par une vague d'extrémisme religieux et a exploité la question d'Ayodhya à des fins électorales. Un de ses dirigeants les plus importants, L. K. Advani, a fait sien la campagne des Ram – c'est-à-dire la campagne pour démolir la mosquée de Babri et construire un temple hindou à la place – et a prononcé des discours sous un drapeau qui montrait l'Inde comme un seul bloc de couleur safran dans les frontières d'avant le partage, où le Pakistan était englobé.

Ce sont ces gens-là qui sont au pouvoir à Delhi aujourd'hui et dont les armées sont rangées en ordre de bataille contre le Pakistan. Cependant, nous faisons preuve de retenue. Cela dit, lorsque l'Inde exige du Pakistan qu'il lui remette des terroristes, que faut-il comprendre par «terroristes»? Pourquoi l'Inde ne punit-elle pas d'abord ses propres terroristes – ceux qui ont tué des musulmans innocents au Gujarat, par exemple, ou ceux qui ont tué 3 000 musulmans à Bombay en 1994? De quel droit l'Inde peut-elle avoir des exigences à l'égard du Pakistan, qui est un État souverain? Nous punirons nos propres terroristes. Nous punirons les terroristes que nous trouverons, et nous le ferons dans le cadre de la justice – et non aux ordres de New Delhi.

Je crois que le monde doit amener New Delhi à faire preuve de retenue. Avant hier, ils ont adopté une loi connue sous l'acronyme POTO, conçue pour permettre à l'État indien d'imposer toute forme d'incarcération et de détention de qui que ce soit, quand que ce soit et sans explications. Cette loi fasciste est l'incarnation de l'attitude du régime brutal au pouvoir à New Delhi.

Nous sommes en faveur de la paix. Nous voulons le dialogue avec l'Inde. Cependant, le dialogue ne saurait être une faveur de l'Inde. Le dialogue doit servir des intérêts mutuels, il doit permettre de traiter des problèmes mutuels, et nous en avons certes beaucoup. Si l'Inde est consciente de ses responsabilités, elle répondra positivement aux ouvertures faites par le Président Musharraf au Premier Ministre Vajpayee à Katmandou et nous dialoguerons. Dans ce dialogue, nous pourrions aborder toutes les plaintes et toutes les questions, mais le chantage ne peut mener au dialogue.

Je voudrais souligner enfin que la lutte au Cachemire est une lutte légitime. C'est une lutte pour l'autodétermination, qu'a approuvé le Conseil de sécurité de l'ONU dans plusieurs résolutions. L'Inde doit appliquer ces résolutions, et nous engageons une fois encore l'Inde à exécuter ses obligations en la matière conformément à la Charte des Nations Unies. Le combat des Cachemiriens ne relève pas du terrorisme. Le peuple cachemirien a le droit de se défendre

contre les 700 000 hommes de troupe indiens qui occupent leurs terres et qui ont tué 80 000 jeunes cachemiriens qui reposent dans les cimetières du Cachemire. Ils n'étaient pas des terroristes transfrontaliers. Ils étaient des Cachemiriens qui se battaient pour la liberté. Nous exhortons l'Inde à respecter la volonté du peuple cachemirien, à respecter les résolutions du Conseil de sécurité et à dialoguer avec nous afin d'apporter un règlement juste à la question du Cachemire. Voilà le chemin de la paix, qui n'est pas celui du chantage. Le Pakistan ne se soumettra jamais au chantage.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Pakistan pour sa déclaration. Il semble qu'aucune autre délégation ne demande la parole.

La première moitié de la présidence finlandaise a été très intense, aussi voudrais-je faire quelques observations à la veille de l'intersession.

Nous avons été très heureux de voir d'éminents ministres des affaires étrangères s'exprimer devant cette instance à chaque séance plénière, ce qui, je pense, répond à la proposition que vient de faire l'Ambassadeur Noboru, tendant à organiser des réunions au niveau ministériel. Cela constitue peut-être une étape préparatoire pour répondre à ce genre d'initiative.

Nous allons interrompre nos travaux pour six semaines. J'ai l'espoir que cette intersession sera fructueuse et productive et qu'elle donnera un nouvel élan à notre travail. Mon équipe et moi-même sommes très reconnaissants de votre soutien et de vos encouragements pour les efforts que nous avons faits depuis la semaine dernière, lorsque la Finlande a accédé à la présidence. L'ensemble des 66 délégations compte ici. Nous apprécions votre coopération.

Nous avons essayé de nous pencher sur des questions pratiques et précises, de la manière la plus pragmatique et la plus systématique qui soit, sans oublier les règles du jeu ou vos positions nationales. Cependant, je suis d'avis que c'est seulement par le dialogue concret et un travail concret que nous pourrions apporter une réelle contribution.

Pour votre information, vous trouverez sous peu dans vos casiers un document de travail informel résumant nos idées. Nous nous engageons à faire de notre mieux pour que vous le receviez cet après-midi. Nous sommes déjà l'après-midi puisqu'il est 12 h 22. Nous vous invitons à le lire si cela vous intéresse. Nous espérons que les idées y exprimées sont claires et qu'elles n'ont pas besoin d'explications. Nous avons essayé de les exposer très clairement lors de nos consultations et nous espérons que vous n'en serez pas surpris. Nous attendons de vous que vous les examiniez avec soin et dans un esprit constructif, car elles sont censées nourrir la réflexion, de sorte que nous puissions continuer nos consultations après l'intersession.

Je vous souhaite à tous de bien tirer parti des semaines à venir et vous retrouverai au plus tard à la prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement, qui verra le début de la deuxième partie de la présidence finlandaise et qui s'ouvrira le jeudi 16 mai 2002 à 10 heures, dans cette salle.

*La séance est levée à 12 h 25.*

-----